

AFFAIRE N°1 - Budget supplémentaire pour l'exercice 1979

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1979.

Il s'élève en recettes et en dépenses en opérations réelles à :
143 630 144,73 Francs. Les opérations s'élèvent à : 3 275 959,72 F.

Cette somme comprend les opérations reportées et les dépenses complémentaires et nouvelles.

Les opérations reportées ont été examinées lors du compte administratif de 1978 et les opérations nouvelles sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP.900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments			
administratifs.....	3	694	407,00
" 901 - Voirie.....	2	026	276,62
" 902 - Réseaux.....		483	550,00
" 903 - Equipement scolaire et culturel.....	10	414	572,00
" 904 - Equipement sanitaire et social.....	1	493	350,00
" 908 - Urbanisme et Habitation.....		111	000,00
" 925 - Mouvements financiers.....	1	410	476,61

SECTION DE FONCTIONNEMENT

			19 633 632,23
CHAP.930 - Service financier.....	992	902	,50
" 931 - Personnel permanent.....	723	100	,00
" 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers.....	494	555	,32
" 934 - Administration générale.....	1.101	010	,86
" 936 - Voirie.....	1	738	670,05
" 940 - Relations publiques.....		62	484,79
" 942 - Sécurité et police.....		75	951,00
" 943 - Enseignement.....	1	224	724,00
" 944 - Oeuvres sociales scolaires.....		7	519,00
" 945 - Sports et Beaux Arts.....		412	200,00
" 951 - Sces sociaux sans comptabilité distincte...		134	800,00
" 953 - Hygiène et protection sanitaire.....		162	288,00
" 955 - Aide Sociale.....		310	000,00
" 967 - Sces industriels et commerciaux sans comptabilité distincte.....		183	950,00
" 970 - Charges et produits non affectés.....		556	,80

			7 624 712,32

M. Marcel HOARAU donne lecture de l'avis des commissions :
"Le budget supplémentaire qui vous est présenté est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 143 665 594 F 73. Toutefois, comme il en est pour tous les budgets supplémentaires, la majeure partie des opérations correspond à des crédits reportés du budget 1978, en particulier en investissement.

La section d'investissement fut relativement facile à équilibrer, par contre, la section de fonctionnement a nécessité un examen attentif de la part des commissions. En effet, si les dépenses évoluent comme il était prévu, c'est-à-dire relativement vite compte tenu notamment des revalorisations successives du SMIC, par contre les recettes marquent le pas du fait de plusieurs facteurs convergents :

- Compte tenu de la nouvelle formule de calcul de la masse imposable aucune plus-value en provenance des impôts ne doit être attendue d'une augmentation de la valeur du centime.
- Les dispositions votées en 1978 par le Conseil Général en ce qui concerne la répartition de l'octroi de mer atteignent de plein fouet Saint-Denis cette année et se traduisent par un manque à gagner de 4 000 000 F 00 environ.
- L'institution de la dotation globale de fonctionnement avec pour vocation de faciliter en particulier la gestion des petites communes ne permet pas d'espérer la traditionnelle recette complémentaire provenant de l'ex-V.R.T.S.

Tous ces facteurs impliquent donc que la plus grande vigilance soit observée pour éviter que les dépenses de fonctionnement évoluent trop vite et n'entraînent à terme l'impossibilité d'équilibrer le budget.

M. PAYET Aristide - Au niveau de l'avis des Commissions, pouvons-nous avoir une petite explication en ce qui concerne la nouvelle formule de calcul de la masse imposable ?

LE MAIRE - Jusqu'à cette année, nous votions un nombre de centimes qui représentaient une certaine valeur. Mais si le centime évoluait en cours d'année - en général il évoluait en plus - nous bénéficions d'une recette en plus. Si par exemple, vous prenez le centime à 8 000 F, nous votons un certain nombre de centimes, c'est ce nombre multiplié par 8 000.

Mais, entre temps, le centime passe à 8 500 F. Comme nous avons voté un certain nombre de centimes, c'est ce certain nombre multiplié par 8 500. Ce qui nous laisse espérer une recette supplémentaire au moment du budget supplémentaire. Mais ce n'est plus le cas parce que maintenant nous votons un produit.

M. Marc GERARD - Il faut évidemment que lors de l'établissement du budget primitif nous fassions varier notre philosophie. Nous nous apercevons qu'à partir de cette année ce budget supplémentaire ne permet plus de rectifier le tir, Puisque les recettes ne sont plus évolutives. Il faudra donc, dans les réunions de préparation du budget de 1980, qui vont sans doute commencer d'ici un mois, que nous fassions très attention et que dès le départ nous essayions de prévoir les recettes qui devront nous mener jusqu'à la fin de l'année 1980.

LE MAIRE - C'est une remarque générale que vous faites.

M. Marc GERARD - C'est exact.

LE MAIRE - En ce qui concerne le deuxièmement, vous savez que la répartition de l'octroi de mer a été modifiée intégralement par le Conseil Général. Celui-ci a estimé qu'il fallait davantage aider les petites communes et cela s'est traduit pour nous par un manque à gagner de 4 000 000 F. En effet, tous les ans nous escomptions une certaine somme de cette augmentation de l'octroi de mer. Actuellement, cette somme est déduite d'environ 4 000 000 F et c'est la première fois que nous supportons ce manque à gagner. Cette année, il faut donc s'attendre à 2 000 000 F et non plus à 6 000 000 F comme nous le prévoyions habituellement.

Quant à l'institution de la dotation globale de fonctionnement, il faut savoir que cette dotation comprend :

- une dotation de garantie qui est fixe et que nous avons déjà perçue.
- Une dotation de compensation qui est également fixe et que nous avons déjà reçue.
- Par contre, la troisième dotation est plus fructueuse. Mais nous avons de bonnes raisons d'espérer que la procédure employée par les services métropolitains ne se fera pas en faveur des communes réunionnaises.

M. le dr GERARD - Je voudrais faire une observation sur la conclusion de la Commission qui attire de ma part la réflexion suivante : nous nous apercevons, au cours des différentes réunions que nous avons tenues, que nous ne savons pas exactement ce que certaines dépenses peuvent représenter. Je propose donc qu'une réorganisation des services soit avant tout effectuée de manière à mieux cerner les dépenses qui leur incombent.

LE MAIRE - Vous demandez toujours qu'une réorganisation des services soit faite. Mais celle-ci s'effectue en permanence toute l'année. Nous pouvons déjà vous faire un état comparatif et vous montrer que par rapport à l'an passé, les services actuels fonctionnent de façon différente.

M. le dr GERARD - C'est possible.

LE MAIRE - Selon votre argument, ce serait la cause principale de ces dépenses. Ce n'est pas vrai.

M. le dr GERARD - Je ne suis pas de votre avis. Si je prends le chapitre carburant, je m'aperçois qu'une dépense énorme a été engagée, il serait souhaitable de cerner cette opération, à savoir, à qui est fourni le carburant et en quelles quantités, pour ne citer qu'un seul exemple.

LE MAIRE - Nous passons maintenant au détail. Vous avez devant vous deux feuilles concernant l'investissement. J'attire votre attention sur la section investissement-récapitulation puisque ce sont les investissements qui sont supportés par l'auto-financement. En ce qui concerne la

balance des opérations financées, il s'agit en fait d'opérations à la fois financées par des subventions et emprunts et qui donc comprennent une dépense qui balance exactement la subvention et l'emprunt. Vous trouverez en outre quelques rectifications d'affectations budgétaires et de structure financière. Nous avons en effet prévu une certaine structure de financement pour quelques opérations. Cette structure n'est pas conservée.

Au début, nous bénéficions d'une subvention de la Caisse d'Allocations familiales, mais, étant donné que celle-ci ne peut plus nous verser cette somme, nous avons à présent recours au Ministère de l'Intérieur. La structure est différente.

Pour la Caisse d'Allocations Familiales nous avons prévu 100 000 F. Le Ministère de l'Intérieur nous accorda 120 000 F. Le prêt est donc différent mais la somme reste la même.

LE MAIRE - Si vous voulez bien, nous allons passer à la SECTION D'INVESTISSEMENT.

SECTION D'INVESTISSEMENT
BALANCE DES OPERATIONS FINANCEES

	: RECETTES	: DEPENSES
900 - Hôtel de Ville et autres bât Administratifs	: 3 222 000,00	: 3 225 660,00
901 - Voirie.....	:-6 285 163,38	:-1 748 823,38
902 - Réseaux.....	:- 256 000,00	:- 256 000,00
903 - Equipement scolaire et culturel.....	: 8 664 342,00	: 9 084 342,00
904 - Equipement sanitaire et social.....	: 1 129 000,00	: 1 129 000,00
908 - Urbanisme et habitations.....	:-9 250 000,00	:-6 750 000,00
910 - Programmes pour l'Etat.....	:- 614 000,00	:- 614 000,00
925 - Mouvements financiers.....	: 1 044 000,00	: 1 044 000,00
927 - Financement globalisé de la section d'invest/	: 7 460 000,00	: -
	: 5 114 178,62	: 5 114 178,62

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix la section d'investissement.

Mise aux voix, la section d'investissement est ADOPTEE A L'UNANIMITE.

x

x

x

LE MAIRE - Maintenant nous allons passer à la récapitulation de la S.:

RECAPITULATION DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
900 - Hôtel de Ville et autres bât/Administr/if	15 501 871,13	7 137 463,22
901 - Voirie.....	28 784 948,56	36 628 692,18
902 - Réseaux.....	19 371 529,51	25 917 949,64
903 - Equipement scolaire et culturel.....	24 318 429,27	29 550 328,11
904 - Equipement sanitaire et social.....	4 936 000,00	9 517 821,65
906 - Services industriels et commerciaux.....	-	369 802,48
908 - Urbanisme et habitations.....	6 340 000,00	7 712 371,50
909 - Autres équipements.....	-	281 172,61
910 - Programmes pour l'Etat.....	7 000 500,00	7 381 000,00
911 - Programmes pour le Département.....	160 000,00	2 900 000,00
914 - Programmes pour les autres tiers.....	-	460 000,00
925 - Mouvements financiers.....	23 110 225,98	4 591 926,42
927 - Financement globalisé de la section d'investissement.....	2 925 023,98	-
	:132 448 527,81	:132 448 527,81

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix la récapitulation.

Mise aux voix, la récapitulation de la section Investissement est ADOPTEE A L'UNANIMITE.

x

x

x

LE MAIRE - Si vous le voulez bien, nous allons passer à l'examen de la SECTION DE FONCTIONNEMENT.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECAPITULATION

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
CHAP. 930 - Service financier.....	29 000,00	992 902,50
" 931 - Personnel permanent.....	826 100,00	727 700,00
" 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers.....	2 000,00	829 287,46
" 934 - Administration générale.....	38 000,00	1 271 650,89
" 936 - Voirie.....	752 428,44	1 860 451,44
" 940 - Relations publiques.....	-	68 244,79
" 942 - Sécurité et Police.....	16 000,00	165 826,96
" 943 - Enseignement.....	11 000,00	1 161 856,00
" 944 - Oeuvres sociales scolaires.....	1 300,00	1 197 338,00
" 945 - Sports et Beaux Arts.....	-	414 771,80
" 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte.....	15 250,00	134 800,00
" 953 - Hygiène et protection sanitaire.....	26 050,00	162 288,00
" 955 - Aide Sociale.....	10 000,00	629 510,34
" 965 - Domaine productif de revenus.....	371 760,00	-
" 967 - Sces à caractère agricole, industriel et commercial sans comptabilité distincte.....	20 000,00	183 950,00
" 970 - Domaine productif de revenus.....	3 938 549,86	-
" 972 - Sce fiscal - impôts obligatoires à taux variable.....	10 000,00	-
	: 6 067 438,30	: 6 067 438,30

Mise aux voix, la récapitulation de la section de fonctionnement est ADOPTEE A L'UNANIMITE.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le Budget Supplémentaire pour l'exercice 1979.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Mr, et après le 1.02.80.
Pr. le Prefet le Secrétaire Général signi:
Patrice MATHONIER. P. L. C. C. Pour le Prefet
le chef du bureau Délégué signi: Jacques MATHONIER